



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 18  
Absents : 11

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27  
Abstentions :  
Contre : 1

Présents : MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absente : Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

**Objet : Maîtrise foncière secteur Centre-Ville – Acquisition parcelle BD 611**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code civil ;

Considérant l'intérêt représenté par ce terrain dans le cadre du futur aménagement de la Place Jean Macé inscrit au Projet Partenarial d'Aménagement PPA ;

Considérant l'accord intervenu avec le propriétaire du terrain situé Rue des Girondins à Le Teil (parcelle BD 611), au prix 22 000 € ;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir délibéré,

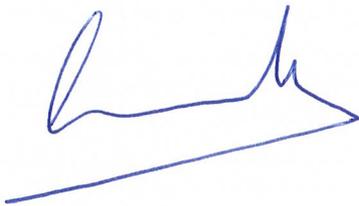
**ACCEPTE** d'acquérir la parcelle BD numéro 611, située Rue des Girondins à Le Teil, d'une superficie globale de 252 m<sup>2</sup> ; appartenant à la SCI BOURDARY ROSSIGNOL dont l'adresse du siège social est Chemin du Bourdary à Le Teil, au prix de VINGT-DEUX MILLE EUROS (22 000,00 €).

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

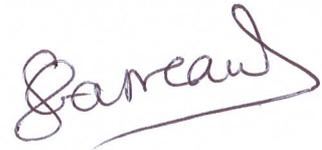
Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Sonia GARREAUD**